



58.1

	Date réunion
Comité Conseil municipal Séance extraordinaire	21 mai 2024

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

<p>IDENTIFICATION</p> <p>Décision <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/></p> <p>Responsable du dossier : <u>Caroline Champoux et Charles Robidoux</u></p> <p>Rédacteur du sommaire : <u>Caroline Champoux</u></p>	<p>SECTEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administration <input type="checkbox"/> • Urbanisme <input type="checkbox"/> • Loisirs et communautaire <input checked="" type="checkbox"/> • Travaux publics <input type="checkbox"/> • Finances <input type="checkbox"/>
---	--

OBJET

Réparation du CCC suite à l'écoulement de l'eau au toit et aux fenêtres

MISE EN CONTEXTE

Depuis 2021, il y a eu 2 dégâts d'eau au CCC au même endroit. La réclamation a été fait à nos assurances, ceux-ci nous ont dédommagé à raison de 6 239.16 \$. Les travaux n'ont toujours pas eu lieu. Nos assurances couvrent la réparation mais pas l'amélioration. Il y a donc une différence à payer. Le montant de l'estimé s'élève à 12 925.49 \$. Nous devons donc assumer la différence de 6 686.33 \$.

ACTIONS EN COURS

IMPLICATIONS FINANCIÈRES

Non Budget annuel Fonds réservé – carrière et sablière Fonds de roulement
Bénéfices non répartis Règlement d'emprunt Subvention Fonds réservé aux immobilisations

IMPACT OU OBLIGATION LÉGALE / RÉGLEMENTAIRE

Oui Non

Explication :



	Date réunion
Comité Conseil municipal Séance extraordinaire	21 mai 2024

--

RECOMMANDATION OU SUIVI

Je propose de prendre la différence de 6 686.33 \$ au fonds réservé aux immobilisations. Le solde du surplus serait alors de 20 967 \$.

PROJET DE RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le CCC a subi des dommages au toit et aux fenêtres en mars 2021 par un amont de glace ;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur de la Municipalité a versé la somme de 6 239.16 \$ pour les dommages subis ;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes ne couvrent pas l'amélioration du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé des travaux par sinistres Laurentides s'élève à 12 925.49 taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que des sommes sont disponibles aux surplus affectés aux immobilisations ;

Il est proposé par et appuyé par et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la dépense de 12 925.49 \$ taxes incluses pour la réparation ;

ET

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à prendre la différence de 6 686.33 \$ à même le surplus affecté aux immobilisations;

ANNEXES

ANNEXE Document de l'assureur	INCLUDE <input type="checkbox"/>
ANNEXE estimé de sinistre Laurentides	INCLUDE <input type="checkbox"/>

APPROBATION DIRECTION GÉNÉRALE

APPROBATION :	DATE :
---------------	--------



	Date réunion
Comité Conseil municipal Séance extraordinaire	21 mai 2024

POUR TOUT DOSSIER AYANT UN INDICE SUR LE BUDGET

CODE BUDGÉTAIRE :

APPROBATION :

INITIALES :

DATE :

Fonds

d'assurance
des municipalités
du Québec

S 8.1 + Somm. Dec.

Cabinet d'expertise en règlement de sinistre
7100, rue Jean-Talon Est, bureau 805
Montréal (Québec) H1M 3S3

Tél. : 1 866 662-0661
Télééc. : 1 800 808-8418

Le 12 décembre 2023

Municipalité de Val-des-Lacs
349, chemin de Val-des-Lacs
Val-des-Lacs, (Québec), J0T 2P0

Objet : Avis de fermeture du dossier de sinistre

Nous vous prions de bien vouloir noter la fermeture du dossier suivant :

Numéro de police	: MMQP-03-078100.16
Date du sinistre	: 3 mars 2021
Réclamant	: Municipalité de Val-des-Lacs
Numéro de dossier	: 210427-10
Description du sinistre	: Infiltration d'eau par une des fenêtres du Centre culturel et communautaire.
Nom de l'expert en sinistre	: Marlene Morton
Montant de l'indemnité	: 6 239,16 \$
Montant des frais encourus	: 2 077, 50 \$
Nom du cabinet	: Assurance Jones inc.
Raison de la fermeture Culturel	: Un pont de glace s'est formé sur le toit du Centre Culturel

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone en composant le 1 866 662-0661 ou par courriel en écrivant à : mmorton@fqm.ca

Nous vous prions de recevoir, nos plus cordiales salutations.

Marlene Morton

Marlene Morton
Expert en sinistre
Indemnisation

c. c. : André Roussel, Assurance Jones inc.

G/L 01 279 00 150



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec,
une division de la Fédération québécoise des municipalités

1134, Grande Allée Ouest, RC 01, Québec (Québec) G1S 1E5
Tél. : 1 866 951-3343 Téléc. : 418 651-1127

5.1 H